



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

RÈGLEMENT N° 2008-115 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2006-90 RELATIVEMENT À L'AUTORISATION DES CANTINES MOBILES EN ZONE REC-2.

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la municipalité.

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 2008-11-342 à sa séance du 4 novembre 2008, du projet de règlement n° 2008-115 visant la modification du règlement de zonage numéro 2006-90, tiendra une assemblée publique de consultation le 25 novembre 2008 à compter de 19h00 dans la salle du conseil située au 212, La Salle, Saint-Ludger, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

QUE LA NATURE ET L'EFFET DE LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE VISE :

- Permettre les cantines mobiles dans la zone Rec-2.

ZONE VISÉE :

- La zone Rec-2 de la municipalité de Saint-Ludger.

QU'AU cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de l'adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement ainsi que la localisation précise de la zone concernée sont disponibles pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Saint-Ludger, ce 14 novembre 2008



JULIE LÉTOURNEAU
Directrice générale / secrétaire-trésorière